

«Le principe du pollueur-payeur est un permis de nuire»

ENVIRONNEMENT Inefficace et source d'effets pervers, ce pilier de la lutte contre la pollution évite une réflexion sur ce qu'une société peut abandonner afin de préserver l'essentiel, avance la militante écologiste Flore Berlingen dans son livre «Permis de nuire»



«Il est impossible de quantifier de manière monétaire les atteintes à l'environnement»

PROPOS RECUEILLIS PAR SÉBASTIEN RUCHE
@sebruche

Théorisé au début du XXe siècle, le principe du pollueur-payeur est supposé responsabiliser les auteurs de pollution, en mettant à leur charge les frais de prévention, de réduction et de réparation des dommages qu'ils provoquent à l'environnement. Appliqué à plus large échelle depuis les années 1990, il a donné lieu à la notion de compensation écologique, aux marchés carbone ou, en Suisse, à la taxe anticipée de recyclage sur les appareils électroniques et électriques.

Or ce principe se révèle inefficace et génère une foule d'effets pervers, démontre Flore Berlingen, militante écologiste et ex-directrice de l'ONG Zero Waste France, dans son dernier essai, *Permis de nuire* (Editions Rue de l'échiquier).

Pour reprendre le titre de votre plus récent livre, vous estimez que l'application du principe du pollueur-payeur revient à distribuer des «permis de nuire». Pourquoi? Ce mécanisme permet de financer la lutte contre la pollution à travers la mise sur le marché de produits neufs. Cette «écocontribution» est indexée sur le volume des ventes, ce qui revient à lutter contre la surproduction et la surconsommation en encourageant la consommation. C'est une contradiction fondamentale, il faut casser cette dépendance. Le principe du pollueur-payeur instaure un permis de nuire et pose de nombreux problèmes pratiques.

Vous les citez dans votre livre, comme la difficulté de retrouver les pollueurs, le risque qu'ils soient insolubles, etc. Mais on pourrait améliorer ces points précis, non? En réalité, il ne faut pas se focaliser sur ces problèmes de mise en œuvre, car cela donnerait l'idée qu'il suffit de mieux paramétrer le dispositif et cela fait passer à côté des grands problèmes de fond. Le premier est qu'il est impossible de quantifier

de manière monétaire les atteintes à l'environnement, malgré la sophistication croissante des outils développés pour cela. Second problème: considérer que la pollution sera prise en charge par une compensation financière ou écologique évacue la réflexion à mener sur la finalité des projets ou des produits que l'on continue à fabriquer. Sous l'angle du principe de pollueur-payeur, construire un hôpital ou une piste de ski dans le désert peut se faire avec un impact écologique nul, mais cela revient à complètement négliger l'utilité publique d'un projet.

Le principe du pollueur-payeur a également fait émerger les marchés carbone, qui permettent à des entreprises polluantes de recevoir des droits de polluer et d'en acheter si elles dépassent leur quota. Etes-vous favorable à un tel système? Tout d'abord, le principe de base pour limiter les atteintes à l'environnement repose sur le triptyque «éviter, réduire, compenser». L'ordre de ces trois actions doit être respecté; or un mécanisme transactionnel pousse à aller directement vers la compensation, par facilité. En outre, le marché des crédits carbone introduit une concurrence entre différentes offres de crédit. Par conséquent, les projets qui permettent de recevoir et de vendre des crédits sont de qualité très variables. Enormément de mauvais projets sont retenus. Et je ne suis pas

INTERVIEW

convaincue par les normes mises en place pour sélectionner ces crédits carbone.

Par ailleurs, la compensation implique que ces projets plus ou moins valides permettent de continuer à polluer ailleurs. La compensation est vue comme un phénomène qui contrebalance la pollution, mais ses bénéficiaires sont aléatoires, alors que les pertes ou la destruction de l'environnement sont certaines. Enfin, il serait impossible de mener tous les projets de compensation annoncés par les grandes entreprises, simplement parce qu'il n'y aurait pas assez de terres pour les mettre en œuvre. C'est un fait pointé par les militants mais qui fait l'objet d'un tabou dans le débat public.

Souhaitez-vous l'interdiction des mécanismes basés sur le principe du pollueur-payeur? Ils ne sont pas tous aussi mauvais, mais je pense que les dispositifs volontaires de compensation devraient être interdits. C'est une source de greenwashing car ces pratiques sont moins encadrées que les marchés carbone obligatoires, comme celui qui existe dans l'Union européenne. On voit maintenant des opérateurs qui certifient que des entreprises sont «neutres en plastique». Ils créent des projets de ramassage de plastique sur des plages, par exemple, et vendent des crédits à des entreprises qui utilisent du plastique. On écope d'un côté et on produit de l'autre. La compensation volontaire est un vrai far west.

Quelles solutions proposez-vous? En payant, le pollueur finance la lutte contre la pollution. Sans lui, ce chantier manquerait de moyens, non? Je pense qu'en tant que société, nous devons décider quels besoins sont prioritaires et orienter la production, via une sorte de planification modernisée et démocratique. Nous avons besoin d'un débat collectif pour savoir ce qu'on laisse de côté de manière à sauver l'essentiel. Sur la question du financement, on en parle comme si c'était le nerf de la guerre de la transition, mais on a surtout besoin de davantage d'orientations et d'engagement politiques. Les transitions écologique et énergétique sont difficiles à opérer, elles remettent en cause des intérêts et des comportements. Un afflux de financement ne résout pas forcément ces questions. ■

MAIS ENCORE

Une divergence persiste sur l'imposition minimale des entreprises
La réforme de l'imposition des grandes entreprises n'est pas encore tout à fait bouclée. La répartition des recettes entre cantons et communes oppose encore les Chambres du parlement. Le Conseil des Etats a tacitement maintenu jeudi une formulation générale. Les cantons devront tenir compte des communes de manière appropriée. Le National veut, lui, une répartition comme pour les recettes de l'impôt sur le bénéfice. Le dossier repasse au National. (ATS)

La bataille sur le chiffrement de nos données est relancée

TECHNOLOGIE Coup sur coup, Apple et la société suisse Threema ont annoncé une meilleure protection des données de leurs utilisateurs. L'extension du chiffrement reste mal perçue de la part des autorités, notamment du FBI

ANOUGH SEYDTAGHIA
@Anouch

En l'espace de quelques heures, Apple et la messagerie suisse Threema ont poussé un peu plus loin les limites du chiffrement. Les deux entreprises ont annoncé un renforcement significatif de la protection des données de leurs utilisateurs. Ces nouveautés ne font pas qu'accroître l'attractivité de leurs services: ces annonces sont aussi habilement utilisées par le marketing des deux firmes. Ces innovations continuent de créer des tensions avec les autorités, pour lesquelles l'accès aux données devient de plus en plus compliqué.

Commençons par Apple. Dans la nuit de mercredi à jeudi, le fabricant de l'iPhone a annoncé le déploiement d'une nouvelle fonctionnalité optionnelle, appelée «Advanced Data Protection for iCloud». Concrètement, la multinationale californienne va chiffrer de bout en bout les sauvegardes que ses clients effectuent sur iCloud, son service de stockage en ligne. Des centaines de millions d'utilisateurs l'emploient pour créer une copie en ligne de tout ou partie de leur iPhone et iPad. Jusqu'à présent, seules certaines fonctionnalités, comme les données de santé, les mots de passe et les informations de paiement étaient chiffrées de bout en bout.

Près de 2 milliards d'appareils concernés

Désormais, la quasi-totalité des données sauvegardées via iCloud – notes, photos, fichiers, médias vocaux et messages – seront chiffrées ces prochaines semaines. Il y aura des exceptions: la messagerie, le calendrier et les contacts ne seront pas chiffrés de bout en bout, sinon ils ne pourraient pas communiquer avec des applications externes. Pour le reste, les données seront inaccessibles tant à des tiers qu'à Apple. Les clés seront uniquement enregistrées dans les appareils – Apple affirme que 1,8 milliard d'iPhone, Mac et iPad sont en fonction – et pas dans les centres de données. A priori, un hacker réussissant à accéder à ces derniers ne pourra ainsi pas lire ces données.

Evidemment, Apple s'est vanté de cette avancée. «Nous sommes inébranlables dans notre engagement à fournir à nos utilisateurs la meilleure sécurité des données au monde. Nous identifions et atténuons constamment les menaces émergentes qui pèsent sur leurs données personnelles sur les appareils et dans le

cloud», a déclaré Craig Federighi, responsable des logiciels chez la multinationale. Cette dernière, qui augmente également la sécurité de son service iMessage, prend ainsi de l'avance sur les messageries de Google et de Meta, qui n'offrent pas un tel niveau de sécurité.

Argument marketing

Et évidemment, la marque à la pomme utilise pleinement cet argument dans son marketing, pour se profiler en champion de la vie privée. Selon Matthew Green, enseignant à l'Université Johns Hopkins, «c'est important, car Apple définit la norme de ce à quoi ressemble une sauvegarde en nuage sécurisée pour le consommateur. Même s'il s'agit d'une fonctionnalité facultative, cette décision aura des répercussions sur l'ensemble du secteur, car les concurrents vont suivre», affirmait-il sur Twitter.

En parallèle, on observe en effet que Google teste le chiffrement de bout en bout sur les discussions de groupe pour les messages. De son côté, Twitter étudierait le chiffrement des messages. Apple n'est ainsi pas le seul à accroître la sécurité. Ce lundi, la société suisse Threema annonçait un renforcement de sa technologie de chiffrement. L'application de messagerie, qui compte plus de 10 millions d'utilisateurs, sera dotée d'un nouveau protocole de communication appelé «Ibex». Une couche supplémentaire de sécurité est ajoutée, avec la génération d'une nouvelle clé de chiffrement pour chaque message, et l'impossibilité de remonter aux clés précédemment utilisées.

FBI inquiet

Mais ces avancées continuent à irriter les autorités, à commencer par le FBI. Celui-ci s'est dit, dans des propos relayés par le *Wall Street Journal*, «profondément préoccupé par la menace que représentent le chiffrement de bout en bout et le chiffrement à accès unique. (...) Cela entrave notre capacité à protéger le peuple américain contre des actes criminels allant des cyberattaques et de la violence contre les enfants au trafic de drogue, au crime organisé et au terrorisme». Cette tension n'est pas nouvelle: mais jusqu'à présent, les autorités de poursuite pénale, qui peinaient à accéder au contenu des téléphones, parvenaient à lire les sauvegardes dans le cloud. Ce sera désormais plus compliqué, voire impossible.

Une autre question se pose concernant Apple. La multinationale affirme que sa sécurisation des données en ligne sera aussi valable en Chine. Mais jusqu'à présent, plusieurs rapports ont montré que les autorités chinoises détiennent les clés de ses serveurs. Le chiffrement des sauvegardes les empêchera-t-il d'accéder aux données? Ce n'est pas encore clair. ■

PUBLICITÉ

Votre poste de travail dynamique avec HP.

Vous aimez travailler de manière autonome et mobile? Ou préférez-vous un environnement professionnel soigneusement aménagé? Avec l'ordinateur portable HP Elite x360 1040 G9, vous pouvez avoir les deux - et bien plus encore.

Découvrez maintenant les ordinateurs portables et les écrans HP: go-offers.ch/ad



HP recommande Windows 11 Professionnel pour les entreprises.

